

## 4.2 LA PREMIERE PHASE DE LA SENSIBILISATION

Elle suit directement l'enquête technique et socio-économique. Elle doit précéder la topographie d'une semaine au moins et l'accompagner par la suite.

Cette première phase de sensibilisation vise à :

- Expliquer la signification du système AEP, populariser les concepts et principes de gestion de l'AIC, inciter les gens à adhérer à cette AIC, sitôt créée et à contribuer à sa pérennité et son équilibre financier.
- Se concerter avec la population sur le tracé du réseau et le nombre et l'emplacement des ouvrages de distribution.
- Convenir du mode de desserte à adopter, élément essentiel pour la conception définitive du réseau.
- Se concerter sur le mode de recouvrement et notamment sur les modalités pratiques pour l'application du mode de recouvrement choisi.
- Convenir du mode de gestion préconisé : l'affectation des ouvrages de distribution à une famille, à un individu ou à un gérant doit être discutée ( rémunération ou bénévolat) et adoptée définitivement.
- Exposer le contrat de gérance et développer son contenu.
- Assurer la distribution et la collecte des engagements des bénéficiaires à contribuer au fonds de roulement d'un montant équivalent à 4 mois de cotisation (à déterminer par l'étude de faisabilité)
- Sensibiliser la population aux aspects hygiéniques liés au transport, au stockage et à l'utilisation de l'eau.
- Identifier les besoins complémentaires en sensibilisation à transférer à la deuxième phase de sensibilisation.

Les besoins en sensibilisation qui doivent être identifiés, soit par l'enquête socio-économique, soit par la phase exploratoire du travail de sensibilisation doivent tenir compte essentiellement des éléments suivants :

- La perception par la population des problèmes de l'eau : réserves disponibles et qualité, sources non exploitées, rareté de l'eau, dépenses actuelles consacrées à l'eau, inconvénients du système d'eau actuel, gestion du nouveau projet AEP et coût de l'eau.
- Les sources alternatives potables ou douteuses susceptibles de concurrencer saisonnièrement ou en permanence l'AEP.
- Les attentes de la population concernant le mode de desserte et le mode de paiement.
- L'appréciation par la population de la qualité de l'eau du nouveau projet.
- Les aspects socio-sanitaires, degré de perception par la population du danger représenté par l'eau de mauvaise qualité.

- L'esprit de compter sur soi et l'esprit d'assistanat, à quel point l'un et l'autre sont-ils développés.
- Le degré de solidarité au niveau de la communauté. l'existence de conflits familiaux ou claniques qui pourraient compromettre la bonne gestion du système AEP.
- L'existence d'autres raisons majeures, de type social, culturel ou psychologique, susceptibles d'engendrer un refus par la population du nouveau système AEP ou d'entraîner son échec, une fois qu'il est réalisé.
- Quelle place les femmes occupent-elles dans la vie de la communauté. Participent-elles à la vie économique. Sont-elles impliquées dans le transport de l'eau. quel est le degré de participation des femmes aux décisions de la communauté. A quel point leur attitude pourrait-elle peser sur le projet AEP.

Cette première phase de la sensibilisation doit permettre d'acquérir la certitude que le projet AEP est sur la bonne voie et qu'il peut être mené à son terme.

#### 4.3 LA DEUXIEME PHASE DE LA SENSIBILISATION

Elle commence à se dérouler à partir de l'engagement de l'étude détaillée et du dossier de l'Appel d'Offres et se poursuit tout au long de la réalisation des travaux.

C'est une sensibilisation de consolidation, destinée à :

- Consolider et approfondir les acquis de la première phase et éventuellement en combler les lacunes
- Traiter les besoins complémentaires en sensibilisation détectés lors de la première phase de sensibilisation
- Créer l'AIC et lui prêter assistance pour qu'elle joue pleinement son rôle et assure son rayonnement au sein de la communauté et l'initier surtout à l'action associative
- Superviser la collecte et la constitution du fonds de roulement
- Evaluer l'impact de l'action de sensibilisation dans son ensemble en se basant sur les critères suivants : le nombre d'engagements collectés au cours de la première phase de sensibilisation et leur proportion par rapport à la population des bénéficiaires, le montant de la collecte qui a pu être réalisée au cours de la 2ème phase et le nombre effectif de cotisants.
- Etablir les contrats de gérance.
- Répartir les tâches entre l'AIC et l'Administration
- Etablir le contrat d'abonnement à l'eau
- Superviser la passation effective du système d'eau à l'AIC
- Etablir les modalités pratiques d'application du mode de recouvrement.

La phase exploratoire et la première phase de sensibilisation pourraient être sous-traitées par des bureaux privés, tandis que la deuxième phase de la sensibilisation qui aboutit au lancement et au suivi des AIC, est du ressort des CAIC.

## 5. LES CONDITIONS DU SUCCES DE LA SENSIBILISATION

Pour garantir les conditions de succès, la sensibilisation doit :

- \* **Exposer** suffisamment à l'avance l'idée du projet AEP, déjà au niveau de la phase technique et socio-économique de l'étude de faisabilité pour laisser un certain temps à la décantation.
- \* **Créer** un environnement favorable au niveau régional et local en se concertant avec les responsables locaux et en les intégrant, tant que cela est possible dans l'action de sensibilisation, au niveau de l'identification des besoins et en assurant leur participation à certaines séances de sensibilisation.
- \* **Assurer** la permanence de l'action de sensibilisation et ne pas se limiter à des interventions ponctuelles et sans lendemain, d'où l'importance des personnes-relais qu'il faudrait repérer et promouvoir au niveau de chaque communauté, zone d'AEP.  
Ces personnes-relais assimileront convenablement le contenu et la pédagogie du message de sensibilisation et devront être, en mesure de les propager au niveau de la communauté. Ce sont les vecteurs permanents du message de la sensibilisation.
- \* **Ne pas se limiter** à une seule catégorie de la population, mais couvrir les différents groupes sociaux, hommes, femmes, adultes et jeunes.
- \* **Tenir réellement compte** de l'avis de la population au niveau du tracé du réseau, de la nature et de l'implantation des points de distribution, du mode de desserte et du mode de paiement.

## 6. LES THEMES DE LA SENSIBILISATION

Les thèmes de la sensibilisation sont de deux types :

### 6.1 LES THEMES GENERAUX

Ils doivent être traités dans toute la zone des projets AEP .

On peut, en citer, en particulier :

- le système AEP : signification, portée,
- l'AIC : signification, rôle, prérogatives, lien indissoluble entre AEP et AIC,
- les besoins en eau de la population et les ressources disponibles, la bonne gestion de ces ressources, l'économie de l'eau,
- coûts d'investissement, de fonctionnement, et d'entretien du système d'eau,
- le système de recouvrement des frais d'exploitation,
- quantité de l'eau : permanence, débit,
- qualité de l'eau : composition physico-chimique, teneur bactériologique,
- problèmes de santé, le danger des sources alternatives douteuses et des maladies hydriques,
- le mode de desserte,
- l'engagement à contribuer au fonds de roulement ( montant, période de collecte, nécessité ...)
- la signification et la nécessité du contrat de gérance entre la future AIC et l'Administration

Le détail de ces thèmes est présenté dans le chapitre 7 par passage.